

ANNEXE IV (visée aux articles 21, 29bis et 53)

§ 1^{er}. LISTE DES SUBSIDES 2002 PAR PRISE EN CHARGE

a) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une O.M. <= 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75 Art 29bis S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75 Art 29bis NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	20.479,02 €	20.009,95 €	19.774,03 €	17.428,69 €	20.479,02 €	20.009,95 €	19.774,03 €	17.428,69 €
Déf. intel. mod.	23.889,24 €	23.325,81 €	23.042,70 €	20.225,52 €	26.711,98 €	26.148,54 €	25.865,43 €	23.042,70 €
Déf. intel. sév. alité	27.834,23 €	27.095,93 €	26.726,78 €	23.038,08 €	32.147,58 €	31.412,06 €	31.045,68 €	27.365,31 €
Déf. int. sév. non al.	28.203,55 €	27.465,25 €	27.096,10 €	23.407,40 €	32.516,90 €	31.781,38 €	31.415,00 €	27.734,63 €
Déf. int. prof. alité	27.834,23 €	27.095,93 €	26.726,78 €	23.038,08 €	32.147,58 €	31.412,06 €	31.045,68 €	27.365,31 €
Déf. int. prof. non al.+ troubles envahissant. du dév.	28.203,55 €	27.465,25 €	27.096,10 €	23.407,40 €	32.516,90 €	31.781,38 €	31.415,00 €	27.734,63 €
Troubles caract.	28.057,66 €	27.352,67 €	26.997,40 €	23.469,68 €	31.574,28 €	30.869,29 €	30.516,79 €	26.997,40 €
Av/Ambly. - 12 ans	28.057,66 €	27.352,67 €	26.997,40 €	23.469,68 €	31.574,28 €	30.869,29 €	30.516,79 €	26.997,40 €
Av/Ambly. 12 ans et +	22.527,21 €	22.058,14 €	21.822,22 €	19.476,88 €	24.880,87 €	24.411,80 €	24.175,88 €	21.822,22 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	35.774,11 €	34.835,98 €	34.366,91 €	29.673,46 €	40.473,11 €	39.532,20 €	39.063,14 €	34.366,91 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	27.411,88 €	26.848,45 €	26.565,34 €	23.748,16 €	30.234,61 €	29.671,18 €	29.388,07 €	26.565,34 €
Troubles mot., dysmé- lie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	29.609,90 €	28.871,60 €	28.502,45 €	24.813,75 €	33.284,72 €	32.549,20 €	32.182,83 €	28.502,45 €
Troubles mot., dysmé- lie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	26.505,18 €	25.916,76 €	25.622,55 €	22.674,92 €	29.458,36 €	28.867,17 €	28.572,96 €	25.622,55 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spina- bif., myopathie, neu- rop.	39.694,53 €	38.711,99 €	38.223,49 €	33.316,32 €	44.604,48 €	43.624,71 €	43.133,44 €	38.223,49 €
Affection chron. non- contagieuse	25.669,86 €	25.106,42 €	24.823,32 €	22.006,14 €	28.492,59 €	27.929,16 €	27.646,05 €	24.823,32 €

Service Résidentiel pour Adultes

		+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A		28.287,56 €	27.735,24 €	27.456,34 €	24.683,77 €
B		29.692,05 €	29.109,65 €	28.819,81 €	25.913,26 €
C		36.527,60 €	35.764,74 €	35.384,67 €	31.575,81 €
Article 29bis		36.527,60 €	36.527,60 €	36.527,60 €	36.527,60 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	12.312,82 €
B	12.648,64 €
C et Article 29bis	13.028,87 €
D	17.011,58 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

	Scol.
Déficiência intellectuelle légère	8.196,81 €
Déficiência intellectuelle modérée	9.528,57 €
Déficiência intellectuelle sévère	9.528,57 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	13.412,71 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	12.027,38 €
Troubles caractériels.	12.429,31 €
Av/Ambl. - 12 ans	10.489,91 €
Av/Ambl. 12 ans et +	9.217,61 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	13.133,34 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	10.318,96 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	13.259,83 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	12.362,79 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	18.125,16 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisés

	Non scol.
Déficiência intellectuelle légère	10.220,45 €
Déficiência intellectuelle modérée	12.106,51 €
Déficiência intellectuelle sévère	12.106,51 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	17.554,00 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	15.610,26 €
Troubles caractériels.	18.219,45 €
Av/Ambl. - 12 ans	13.461,00 €
Av/Ambl. 12 ans et +	11.674,77 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	17.209,44 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	13.235,63 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	17.381,41 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	16.123,98 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	24.288,23 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	12.736,62 €
B	12.879,56 €
C et Article 29bis	18.587,78 €

Service de Placement Familial

	6.101,40 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	10.477,43 €
--	-------------

b) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une O.M. > 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	19.389,73 €	18.920,66 €	18.684,74 €	16.339,40 €	19.389,73 €	18.920,66 €	18.684,74 €	16.339,40 €
Déf. intel. mod.	22.799,95 €	22.236,51 €	21.953,41 €	19.136,23 €	25.622,68 €	25.059,25 €	24.776,14 €	21.953,41 €
Déf. intel. sév. altité	26.744,93 €	26.006,64 €	25.637,49 €	21.948,79 €	31.058,28 €	30.322,76 €	29.956,39 €	26.276,01 €
Déf. int. sév. non al.	27.114,26 €	26.375,96 €	26.006,81 €	22.318,11 €	31.427,60 €	30.692,08 €	30.325,71 €	26.645,33 €
Déf. int. prof. altité	26.744,93 €	26.006,64 €	25.637,49 €	21.948,79 €	31.058,28 €	30.322,76 €	29.956,39 €	26.276,01 €
Déf. int. prof. non al.+ troubles envahissant du dév.	27.114,26 €	26.375,96 €	26.006,81 €	22.318,11 €	31.427,60 €	30.692,08 €	30.325,71 €	26.645,33 €
Troubles caract.	26.968,37 €	26.263,38 €	25.908,11 €	22.380,39 €	30.484,99 €	29.780,00 €	29.427,50 €	25.908,11 €
Av/Ambly. - 12 ans	26.968,37 €	26.263,38 €	25.908,11 €	22.380,39 €	30.484,99 €	29.780,00 €	29.427,50 €	25.908,11 €
Av/Ambly. 12 ans et +	21.437,91 €	20.968,85 €	20.732,93 €	18.387,59 €	23.791,58 €	23.322,51 €	23.086,59 €	20.732,93 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	34.684,82 €	33.746,68 €	33.277,62 €	28.584,16 €	39.383,82 €	38.442,91 €	37.973,84 €	33.277,62 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	26.322,59 €	25.759,15 €	25.476,05 €	22.658,87 €	29.145,32 €	28.581,89 €	28.298,78 €	25.476,05 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	28.520,60 €	27.782,31 €	27.413,16 €	23.724,46 €	32.195,43 €	31.459,91 €	31.093,53 €	27.413,16 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	25.415,88 €	24.827,47 €	24.533,26 €	21.585,63 €	28.369,07 €	27.777,87 €	27.483,67 €	24.533,26 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	38.605,24 €	37.622,70 €	37.134,20 €	32.227,03 €	43.515,18 €	42.535,42 €	42.044,14 €	37.134,20 €
Affection chron. non-contagieuse	24.580,57 €	24.017,13 €	23.734,03 €	20.916,84 €	27.403,30 €	26.839,86 €	26.556,76 €	23.734,03 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	27.198,27 €	26.645,94 €	26.367,05 €	23.594,48 €
B	28.602,76 €	28.020,35 €	27.730,52 €	24.823,97 €
C	35.438,31 €	34.675,44 €	34.295,38 €	30.486,52 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	11.223,52 €
B	11.559,35 €
C	11.939,58 €
D	15.922,29 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

	Scol
Déficiência intellectuelle légère	7.460,43 €
Déficiência intellectuelle modérée	8.792,18 €
Déficiência intellectuelle sévère	8.792,18 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	12.676,33 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	11.291,00 €
Troubles caractériels.	11.692,92 €
Av/Ambl. - 12 ans	9.753,53 €
Av/Ambl. 12 ans et +	8.481,23 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	12.396,96 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	9.582,57 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	12.523,45 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	11.626,40 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	17.388,77 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisés

	Non scol.
Déficiência intellectuelle légère	9.175,60 €
Déficiência intellectuelle modérée	11.061,66 €
Déficiência intellectuelle sévère	11.061,66 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	16.509,15 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	14.565,42 €
Troubles caractériels.	17.174,61 €
Av/Ambl. - 12 ans	12.416,15 €
Av/Ambl. 12 ans et +	10.629,93 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	16.164,60 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	12.190,79 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	16.336,57 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	15.079,14 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	23.243,38 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	11.691,77 €
B	11.834,72 €
C	17.542,94 €

Service de Placement Familial

	6.101,40 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	10.477,43 €
--	-------------

c) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une O.M. <= 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	19.845,77 €	19.400,67 €	19.176,80 €	16.951,31 €	19.845,77 €	19.400,67 €	19.176,80 €	16.951,31 €
Déf. intel. mod.	23.081,74 €	22.547,10 €	22.278,46 €	19.605,22 €	25.760,24 €	25.225,60 €	24.956,96 €	22.278,46 €
Déf. intel. sév. alité	26.825,15 €	26.124,58 €	25.774,29 €	22.274,07 €	30.918,10 €	30.220,16 €	29.872,51 €	26.380,19 €
Déf. int. sév. non al.	27.175,60 €	26.475,03 €	26.124,74 €	22.624,52 €	31.268,55 €	30.570,61 €	30.222,96 €	26.730,64 €
Déf. int. prof. alité	26.825,15 €	26.124,58 €	25.774,29 €	22.274,07 €	30.918,10 €	30.220,16 €	29.872,51 €	26.380,19 €
Déf. int. prof. non al.+ troubles envahissant du dév.	27.175,60 €	26.475,03 €	26.124,74 €	22.624,52 €	31.268,55 €	30.570,61 €	30.222,96 €	26.730,64 €
Troubles caract.	27.037,17 €	26.368,20 €	26.031,08 €	22.683,62 €	30.374,10 €	29.705,13 €	29.370,65 €	26.031,08 €
Av/Ambly. - 12 ans	27.037,17 €	26.368,20 €	26.031,08 €	22.683,62 €	30.374,10 €	29.705,13 €	29.370,65 €	26.031,08 €
Av/Ambly. 12 ans et +	21.789,30 €	21.344,20 €	21.120,34 €	18.894,84 €	24.022,70 €	23.577,60 €	23.353,74 €	21.120,34 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	34.359,33 €	33.469,13 €	33.024,03 €	28.570,40 €	38.818,23 €	37.925,40 €	37.480,30 €	33.024,03 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	26.424,39 €	25.889,74 €	25.621,10 €	22.947,87 €	29.102,89 €	28.568,24 €	28.299,60 €	25.621,10 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	28.510,09 €	27.809,52 €	27.459,23 €	23.959,01 €	31.997,14 €	31.299,21 €	30.951,55 €	27.459,23 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	25.564,01 €	25.005,66 €	24.726,48 €	21.929,47 €	28.366,29 €	27.805,31 €	27.526,14 €	24.726,48 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	38.079,44 €	37.147,10 €	36.683,56 €	32.027,13 €	42.738,50 €	41.808,79 €	41.342,62 €	36.683,56 €
Affection chron. non-contagieuse	24.771,38 €	24.236,73 €	23.968,09 €	21.294,86 €	27.449,88 €	26.915,23 €	26.646,59 €	23.968,09 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	27.255,32 €	26.731,22 €	26.466,57 €	23.835,68 €
B	28.588,04 €	28.035,40 €	27.760,38 €	25.002,34 €
C	35.074,32 €	34.350,44 €	33.989,79 €	30.375,55 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	12.096,83 €
B	12.415,50 €
C	12.776,30 €
D	16.555,51 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

	Scol
Déficiência intellectuelle légère	8.003,86 €
Déficiência intellectuelle modérée	9.264,17 €
Déficiência intellectuelle sévère	9.264,17 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	12.939,93 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	11.628,92 €
Troubles caractériels.	12.009,29 €
Av/Adbl. - 12 ans	10.173,94 €
Av/Adbl. 12 ans et +	12.009,29 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	12.675,55 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	10.012,15 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	12.795,25 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	11.946,34 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	17.399,56 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisés

	Non scol.
Déficiência intellectuelle légère	9.947,96 €
Déficiência intellectuelle modérée	11.732,83 €
Déficiência intellectuelle sévère	11.732,83 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	16.888,07 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	15.048,62 €
Troubles caractériels.	17.517,83 €
Av/Adbl. - 12 ans	13.014,65 €
Av/Adbl. 12 ans et +	11.324,26 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	16.562,00 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	12.801,38 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	16.724,75 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	15.534,77 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	23.261,02 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	12.329,14 €
B	12.464,41 €
C	17.866,39 €

Service de Placement Familial

	5.841,92 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	9.946,65 €
--	------------

d) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	18.756,48 €	18.311,38 €	18.087,51 €	15.862,01 €	18.756,48 €	18.311,38 €	18.087,51 €	15.862,01 €
Déf. intel. mod.	21.992,45 €	21.457,80 €	21.189,16 €	18.515,93 €	24.670,95 €	24.136,30 €	23.867,66 €	21.189,16 €
Déf. intel. sév. alité	25.735,86 €	25.035,29 €	24.685,00 €	21.184,78 €	29.828,81 €	29.130,87 €	28.783,22 €	25.290,90 €
Déf. int. sév. non al.	26.086,31 €	25.385,74 €	25.035,45 €	21.535,23 €	30.179,26 €	29.481,32 €	29.133,67 €	25.641,35 €
Déf. int. prof. alité	25.735,86 €	25.035,29 €	24.685,00 €	21.184,78 €	29.828,81 €	29.130,87 €	28.783,22 €	25.290,90 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dev.	26.086,31 €	25.385,74 €	25.035,45 €	21.535,23 €	30.179,26 €	29.481,32 €	29.133,67 €	25.641,35 €
Troubles caract.	25.947,87 €	25.278,91 €	24.941,79 €	21.594,32 €	29.284,81 €	28.615,84 €	28.281,36 €	24.941,79 €
Av/Ambly. - 12 ans	25.947,87 €	25.278,91 €	24.941,79 €	21.594,32 €	29.284,81 €	28.615,84 €	28.281,36 €	24.941,79 €
Av/Ambly. 12 ans et +	20.700,01 €	20.254,91 €	20.031,04 €	17.805,54 €	22.933,41 €	22.488,31 €	22.264,44 €	20.031,04 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	33.270,04 €	32.379,84 €	31.934,74 €	27.481,11 €	37.728,94 €	36.836,11 €	36.391,01 €	31.934,74 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	25.335,09 €	24.800,45 €	24.531,81 €	21.858,57 €	28.013,59 €	27.478,95 €	27.210,31 €	24.531,81 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	27.420,80 €	26.720,22 €	26.369,94 €	22.869,72 €	30.907,85 €	30.209,91 €	29.862,26 €	26.369,94 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	24.474,72 €	23.916,37 €	23.637,19 €	20.840,17 €	27.277,00 €	26.716,02 €	26.436,84 €	23.637,19 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	36.990,14 €	36.057,80 €	35.594,27 €	30.937,84 €	41.649,20 €	40.719,50 €	40.253,33 €	35.594,27 €
Affection chron. non-contagieuse	23.682,08 €	23.147,44 €	22.878,80 €	20.205,57 €	26.360,58 €	25.825,94 €	25.557,30 €	22.878,80 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	26.166,03 €	25.641,93 €	25.377,28 €	22.746,38 €
B	27.498,75 €	26.946,11 €	26.671,08 €	23.913,05 €
C	33.985,03 €	33.261,14 €	32.900,50 €	29.286,26 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	11.007,54 €
B	11.326,21 €
C	11.687,01 €
D	15.466,22 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes

	Scol
Déficience intellectuelle légère	7.267,47 €
Déficience intellectuelle modérée	8.527,78 €
Déficience intellectuelle sévère	8.527,78 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	12.203,55 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	10.892,54 €
Troubles caractériels.	11.272,90 €
Av/Ambl. - 12 ans	9.437,55 €
Av/Ambl. 12 ans et +	8.233,51 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	11.939,17 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	9.275,77 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	12.058,87 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	11.209,95 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	16.663,18 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisés

	Non scol.
Déficience intellectuelle légère	8.903,11 €
Déficience intellectuelle modérée	10.687,99 €
Déficience intellectuelle sévère	10.687,99 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	15.843,23 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. + 6 ans.	14.003,77 €
Troubles caractériels.	16.472,98 €
Av/Ambl. - 12 ans	11.969,81 €
Av/Ambl. 12 ans et +	10.279,42 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	15.517,15 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	11.756,54 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	15.679,90 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	14.489,93 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	22.216,17 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	11.284,29 €
B	11.419,57 €
C	16.821,55 €

Service de Placement Familial

	5.841,92 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	9.946,65 €
--	------------

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1^{er} de la présente annexe ont été calculées par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services de placement familial et les services résidentiels de transition :

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

2.506,62	€	en service résidentiel < = 60 prises en charge
2.493,46	€	en service résidentiel > 60 prises en charge
1.233,25	€	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. < = 60 prises en charge
1.163,24	€	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. > 60 prises en charge
941,13	€	en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. < = 60 prises en charge
930,59	€	en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. > 60 prises en charge

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

5.579,07	€	en service résidentiel ≤ 60 prises en charge
4.502,96	€	en service résidentiel > 60 prises en charge
3.907,99	€	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. < = 60 prises en charge
2.933,18	€	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. > 60 prises en charge
3.659,01	€	en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. < = 60 prises en charge
2.933,18	€	en service d'accueil de jour pour jeunes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

18.505,30	€	pour le personnel administratif
21.059,55	€	pour les comptables
16.547,54	€	pour les ouvriers
25.671,90	€	pour les assistants sociaux
24.509,68	€	pour les directeurs, dans les services dont l'O.M.R. est < = à 60
32.006,62	€	pour les directeurs, dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

58,15 %	en service résidentiel
54,15 %	en service d'accueil de jour

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif) :

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

27.028,40	€	pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial
21.697,45	€	pour les éducateurs CI 1, 2A et chefs éducatifs
18.172,58	€	pour les éducateurs CI 2B, CI 3, puéricultrices et assimilés
25.297,39	€	pour les éducateurs chefs de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

1° Pour les institutions privées	61,85 %	en service résidentiel
	54,15 %	en service d'accueil de jour
2° Pour les institutions publiques	53,58 %	en service résidentiel
	45,88 %	en service d'accueil de jour

On applique ensuite le coefficient suivant, compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 %	en service résidentiel pour jeunes
82 %	en service résidentiel de nuit pour adultes
82 %	en service résidentiel pour adultes
70 %	en service d'accueil de jour pour jeunes
100 %	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés
85 %	en service d'accueil de jour pour adultes

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de "catégorie I" et de la "catégorie II" prévue par les coefficients du point a) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence :

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institution constatée durant l'année de référence soit :

68,92 %	EDUC.I /	31,08 %	EDUC. II en service résidentiel pour adultes
77,71 %	EDUC.I /	22,29 %	EDUC. II en service résidentiel de nuit pour adultes
77,74 %	EDUC.I /	22,26 %	EDUC. II en service résidentiel pour jeunes
83,34 %	EDUC.I /	16,66 %	EDUC. II en service d'accueil de jour pour jeunes
71,96 %	EDUC.I /	28,04 %	EDUC. II en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés
79,63 %	EDUC.I /	20,37 %	EDUC. II en service d'accueil de jour pour adultes

b) pour les services de placement familial :

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

1.264,73 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

25.671,90	€	pour la fonction de Directeur
25.671,90	€	pour la fonction d'Assistant Social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)
27.028,40	€	pour les Psychologues et/ou Paramédicaux
17.395,21	€	pour la fonction de Commis

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

54,15 %	pour les institutions privées
45,88 %	pour les institutions publiques

c) pour les services résidentiels de transition :

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

327,17 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

les coefficients de subventionnement prévus au point c) de l'annexe XIV sont multipliés par le barème suivant, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

25.671,90 € sur base de l'échelle 16

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

58,15 %	pour les institutions privées
49,88 %	pour les institutions publiques »

Cette annexe a été remplacée par l'AGW du 26 juin 2002, art. 91.